PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue *par vidéo-conférence* au 1 100, rue St-Omer à Lévis, **le jeudi vingt-sept (27) août 2020 à 18h00**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

EST ABSENTE : Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.

-ORDRE DU JOUR-

***** La rencontre a été enregistrée et a été diffusée sur le STLÉVIS.ca la semaine suivante *****

---

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 juin 2020

4. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus pour le service de transport régulier

5. Octroi de contrats à différentes entreprises pour assurer les services de rabattement par taxibus T1, T2, T11, T15, T22, T31 et T65 pour une période de 42 semaines

6. Embauche de M. Charles Adams au poste d'analyste en gestion financière

7. Autorisation de prolonger les contrats de travail des étudiant(e)s/stagiaires jusqu'au 31 décembre 2020

8. Autorisation d'acquérir 10 valideurs de type VPE 415 et 10 consoles de type CPE 015 auprès de Conduent Business Solutions

9. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020

10. Dépôt des amendements budgétaires

11. Comptes payables

12. Certificat des responsabilités statutaires

13. Points divers

    13.a) Autorisation d'accorder un second avenant à l'entreprise Métafab 1996 inc. au montant de 5 040$ pour la fourniture et la découpe de panneaux de polycarbonate nécessaire à la protection de l'habitacle chauffeur du sous-traitant Autocar des Chutes

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

---

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2020-095-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi 27 août 2020 soit adopté en ajoutant aux points divers les sujets suivants :

13.a) Autorisation d'accorder un second avenant à l'entreprise Métafab 1996 inc. au montant de 5 040$ pour la fourniture et la découpe de panneaux de polycarbonate nécessaire à la protection de l'habitacle chauffeur du sous-traitant Autocar des Chutes

Adoptée.-

---

2. Période de questions

Aucune

---

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 juin 2020

RÉSOLUTION 2020-096-

Il est proposé par madame Cindy Morin
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

---

4. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus pour le service de transport régulier

RÉSOLUTION 2020-097-

ATTENDU QUE l'implantation du système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) a impliqué l'acquisition du logiciel Hastus (modules DailyCrew, DailyVéhicule, Crew Interactif et Vehicule) du fournisseur GIRO inc. auquel est relié un contrat de support et d'entretien annuel;

ATTENDU QUE le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel inclut la mise à jour ainsi que les améliorations apportées périodiquement aux modules développés par GIRO;

ATTENDU QUE l'article 101,1 paragraphe 10 a) de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01)* permet à une société de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur lorsque l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

ATTENDU les recommandations de la direction Proximité client et commercialisation et de la direction Opération et Satisfaction client à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à renouveler le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus auprès du fournisseur GIRO au montant de 35 167 $ plus les taxes pour la période du 28 août 2020 au 27 août 2021.

Adoptée.-

---

5. Octroi de contrats à différentes entreprises pour assurer les services de rabattement par taxibus T1, T2, T11, T15, T22, T31 et T65 pour une période de 42 semaines

RÉSOLUTION 2020-098-

ATTENDU la résolution 2020-084 concernant les propositions d'amélioration / modifications de service de la Société pour la période Automne 2020;

ATTENDU QUE ces modifications incluent notamment les services de rabattement par taxi T1, T2, T11, T15, T22, T31 et T65;

ATTENDU QU' une demande de prix a été formulée auprès de cinq (5) fournisseurs de services de transport par taxi;

ATTENDU QUE la compagnie Taxi 833-9000 de Lévis a soumis l'offre la plus basse pour chacun des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6, tandis que Taxi local Saint-Lambert a soumis la seule offre conforme pour le lot #7;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'exploitation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie un contrat de 42 semaines à Taxi 833-9000 pour les services de rabattement par taxi selon les prix apparaissant dans le tableau suivant plus les taxes applicables :

Parcours	Lot #1 T1	Lot #2 T2	Lot #3 T15	Lot #4 T22	Lot #5 T11	Lot #6 T31
Taxi 833-9000	**30 847.88 $**	**36 631.86 $**	**28 689.67 $**	**53 704.16 $**	**12 139.40 $**	**52 922.10 $**

QUE ce Conseil octroie un contrat de 42 semaines à Taxi local Saint-Lambert pour effectuer le service de rabattement du taxibus sur appel T65 pour une somme de 17 652.88 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.-

---

6. Embauche de M. Charles Adams au poste d'analyste en gestion financière

RÉSOLUTION 2020-099-

ATTENDU l'autorisation du conseil d'administration de créer un nouveau poste au département des finances et de recruter un(e) technicien(ne) comptable sénior tel que le stipule la résolution 2020-033 portant sur l'adoption du plan d'effectifs 2020 ;

ATTENDU QUE suite à une analyse approfondie du marché et des besoins au sein du département des finances, le titre d'analyste en gestion financière est davantage approprié;

ATTENDU QUE l'article 2.8.2 du recueil des Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis prévoit qu'il appartient au Conseil d'administration de la Société d'embaucher par résolution les cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués;

ATTENDU QUE la période de recrutement s'est tenue du 23 juin au 17 juillet 2020 et qu'une vingtaine de candidatures ont été reçues;

ATTENDU QUE le candidat retenu est celui qui répond au profil recherché ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche, à compter du lundi 31 août 2020, de M. Charles Adams à titre d'analyste en gestion financière selon les conditions de travail prévues dans le «Recueil des politiques et directives du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués» de la ST Lévis.

Adoptée.-

---

7. Autorisation de prolonger les contrats de travail des étudiant(e)s/stagiaires jusqu'au 31 décembre 2020

RÉSOLUTION 2020-100-

ATTENDU QUE la direction des ressources humaines a consigné les besoins des diverses directions, services et départements de la société afin de déterminer les besoins de ressources pour les prochains mois ;

ATTENDU QUE la présence du personnel étudiant/stagiaire apporte un support important au personnel permanent;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à prolonger jusqu'au 31 décembre 2020, les contrats des étudiant(e)s/stagiaires à l'emploi de la société au sein des différents services et directions selon les termes et conditions apparaissant dans le fiche de prise de décision (FPD 2020-045).

Adoptée.-

---

8. Autorisation d'acquérir 10 valideurs de type VPE 415 et 10 consoles de type CPE 015 auprès de Conduent Business Solutions

RÉSOLUTION 2020-101-

ATTENDU la résolution 2014-151 octroyant un mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour négocier et adjuger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis (STLévis), un contrat pour l'intégration, l'entretien du Système ventes et perception et des équipements ainsi que l'achat et l'acquisition des pièces de rechange et des équipements de vente et de perception électronique (OPUS) à la firme Xérox (aujourd'hui Conduent Business Solutions) ;

ATTENDU la résolution 2019-094 octroyant un mandat à la Société de transport de Montréal pour exercer une option, pour et au nom de la STLévis, relativement au contrat d'acquisition intervenu avec la firme Conduent Business Solutions pour certains biens et services reliés au système ventes et perception OPUS;

ATTENDU la nécessité d'acquérir 10 valideurs de type VPE 415 et 10 consoles de type CPE 015 à être installés dans les autobus ;

ATTENDU la recommandation de la Directeur Proximité client et Commercialisation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Cindy Morin
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à acquérir 10 valideurs de type VPE 415 et 10 consoles de type CPE 015 à être installés dans les autobus auprès de Conduent Business Solutions pour un montant de 30 695.60$ plus les taxes applicables.

Adoptée.-

---

9. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020

RÉSOLUTION 2020-102-

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020, préparée par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

---

10. Dépôt des amendements budgétaires

RÉSOLUTION 2020-103-

ATTENDU l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

ATTENDU QUE les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

ATTENDU QUE pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, des dépassements budgétaires sont prévus ou ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

ATTENDU QU' il devient nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2020 et ce, pour un montant total de 186 135 $ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des finances à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2020 ci-annexée, préparée par la Directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-

---

11. COMPTES PAYABLES -

RÉSOLUTION 2020-104-

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

De prendre acte des listes des déboursés des mois de juin et juillet 2020 préparées par la Direction des finances et ci-annexées pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #23 à #31	:	1 684 108,44 $
Chèques nos 31471 à 32369 :		478 230,54 $
Paiements directs :		1 414 817,39 $

Adoptée.-

---

12. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.

II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.

III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.

IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.

V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
b) La Loi sur les impôts (Québec).
c) La Loi sur l'assurance-emploi (Canada).
d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non-force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 21ième jour d'août 2020

Par Francine Marcoux

Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

---

13. Points Divers

13a. Autorisation d'accorder un second avenant à l'entreprise Métafab 1996 inc. au montant de 5 040$ pour la fourniture et la découpe de panneaux de polycarbonate nécessaire à la protection de l'habitacle chauffeur du sous-traitant Autocar des Chutes

RÉSOLUTION 2020-105-

ATTENDU QUE la pandémie que nous vivons actuellement force la STLévis à revoir certains processus et méthodes de travail afin notamment d'accroître la protection des chauffeurs;

ATTENDU QUE basé sur un rapport de la CNESST et un guide de conception de la SAAQ, un panneau en polycarbonate a été développé pour protéger l'habitacle du chauffeur;

ATTENDU l'achat, auprès de l'entreprise Métafab 1996 Inc., de 30 feuilles de polycarbonate 1/4" anti-égratignure et la découpe de 70 barrières de protectrion pour une somme de 26 460$, incluant un avenant autorisé le 28 mai au montant de 7 260$ - Réf. : Résolution 2020-073;

ATTENDU QUE la demande formulée par la direction d'Autocars des Chutes pour la fourniture de barrières de protection à l'intention de ses chauffeurs nécessite l'adoption d'un nouvel avenant au montant de 5 040$ avant taxes :

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise un avenant au montant de 5 040 $ plus les taxes nettes à l'entreprise Métafab 1996 inc. pour la fourniture et la découpe de l'ensemble des panneaux de polycarbonate nécessaire à la protection de l'habitacle chauffeur tel que prévu dans la fiche de prise de décision (FPD 2020-047).

Adoptée.-

---

14. Période de questions

Aucune

---

15. Levée de l’assemblée

RÉSOLUTION 2020-106-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE l’assemblée soit levée.

_____	_____
Le président,	**Le secrétaire,**
Mario Fortier	**Jean-François Carrier**